



Avenant N° 14 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
«FOOT CLUB AVIGNON OUEST(FCAO) »
Subvention exceptionnelle 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

En complément de cette subvention, la Ville souhaite soutenir l'association dans son implication et sa présence sur les différentes actions menées depuis 2019, en faveur du Label « Avignon Terre de Jeux 2024 ». L'année charnière 2024, dédiée aux Jeux Olympiques et Paralympiques est ponctuée d'évènements sportifs et festifs sur lesquels l'association s'est investie. Considérant ce fait, une subvention exceptionnelle a été votée en Conseil Municipal du 27 avril 2024 pour soutenir les actions menées.

ARTICLE 1 : MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

-Subvention exceptionnelle 2024 : 2 000€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Mustapha MORSI

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



**Avenant N°14 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
«JEUNES CANOE KAYAK AVIGNONNAIS (JCKA) »
Subvention exceptionnelle 2024.**

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

En complément de cette subvention, la Ville souhaite soutenir l'association dans son implication et sa présence sur les différentes actions menées depuis 2019, en faveur du Label « Avignon Terre de Jeux 2024 ». L'année charnière 2024, dédiée aux Jeux Olympiques et Paralympiques est ponctuée d'évènements sportifs et festifs sur lesquels l'association s'est investie. Considérant ce fait, une subvention exceptionnelle a été votée en Conseil Municipal du 27 avril 2024 pour soutenir les actions menées.

ARTICLE 1 : MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

-Subvention exceptionnelle 2024 : 7 000€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Les Co-Présidents du Club
Clémence LAROCHE
Olivier MARQUET

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 14 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« SOCIETE NAUTIQUE AVIGNON (SNA) »
Subvention exceptionnelle 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

En complément de cette subvention, la Ville souhaite soutenir l'association dans son implication et sa présence sur les différentes actions menées depuis 2019, en faveur du Label « Avignon Terre de Jeux 2024 ». L'année charnière 2024, dédiée aux Jeux Olympiques et Paralympiques est ponctuée d'évènements sportifs et festifs sur lesquels l'association s'est investie. Considérant ce fait, une subvention exceptionnelle a été votée en Conseil Municipal du 27 avril 2024 pour soutenir les actions menées.

ARTICLE 1 : MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

-Subvention exceptionnelle 2024 : 500€

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Guillaume MARQUIS

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



**Avenant N° 14 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
«SPORTING OLYMPIQUE AVIGNON XIII (SOA XIII) »
Subvention exceptionnelle 2024.**

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

En complément de cette subvention, la Ville souhaite soutenir l'association dans son implication et sa présence sur les différentes actions menées depuis 2019, en faveur du Label « Avignon Terre de Jeux 2024 ». L'année charnière 2024, dédiée aux Jeux Olympiques et Paralympiques est ponctuée d'évènements sportifs et festifs sur lesquels l'association s'est investie. Considérant ce fait, une subvention exceptionnelle a été votée en Conseil Municipal du 27 avril 2024 pour soutenir les actions menées.

ARTICLE 1 : MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

-Subvention exceptionnelle 2024 : 4 000 €

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Younes KHATTABI

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



**Avenant N°14 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
«TENNIS PARK AVIGNON (TPA) »
Subvention exceptionnelle 2024.**

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

En complément de cette subvention, la Ville souhaite soutenir l'association dans son implication et sa présence sur les différentes actions menées depuis 2019, en faveur du Label « Avignon Terre de Jeux 2024 ». L'année charnière 2024, dédiée aux Jeux Olympiques et Paralympiques est ponctuée d'évènements sportifs et festifs sur lesquels l'association s'est investie. Considérant ce fait, une subvention exceptionnelle a été votée en Conseil Municipal du 27 avril 2024 pour soutenir les actions menées.

ARTICLE 1 : MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024.

-Subvention exceptionnelle 2024 : 300 €

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le solde sera versé courant mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Pascal RAGOT

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI

AVIGNON

Ville d'exception

Avenant N° 9 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club **« UNION SPORTIVE AVIGNON PONTET BASKET (USAP B) »** **Subvention exceptionnelle 2024.**

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

En complément de cette subvention, la Ville souhaite soutenir l'association dans son implication et sa présence sur les différentes actions menées depuis 2019, en faveur du Label « Avignon Terre de Jeux 2024 ». L'année charnière 2024, dédiée aux Jeux Olympiques et Paralympiques est ponctuée d'évènements sportifs et festifs sur lesquels l'association s'est investie. Considérant ce fait, une subvention exceptionnelle a été votée en Conseil Municipal du 27 avril 2024 pour soutenir les actions menées.

ARTICLE 1 : MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024.

Montant de la subvention exceptionnelle 2024 : 2 500 €

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

La subvention sera versée dans le courant du mois de mai 2024.

Fait à Avignon, le

Les Co-Présidents du Club
Jean Yves CAPO
Patrick CHENE

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI

AVIGNON

Ville d'exception

Avenant N°1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et l'association LE THEATRE DU BALCON Subvention exceptionnelle 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, une convention d'objectifs triennale (2022-2023-2024) entre l'association et la Ville a été signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Par délibération du 27 avril 2024, la Ville d'Avignon a souhaité soutenir l'implication et la mobilisation de l'association sur les animations « Avignon – Terre de Jeux 2024 », par l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Cette subvention est consentie pour aider l'association dans la mise en scène d'une pièce de théâtre prônant les valeurs de l'olympisme, en partenariat avec les populations des Quartiers Prioritaires de la Ville et les Centres Sociaux (programmation prévue au mois de mai 2024).

ARTICLE 1 : MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024.

Par délibération du 27 avril 2024, la Ville d'Avignon accorde à l'association LE THEATRE DU BALCON, la subvention exceptionnelle de **5 000 €**.

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT

La subvention exceptionnelle sera versée dans le courant du mois de mai 2024.

Fait à Avignon, le

Le Président de l'Association
LE THEATRE DU BALCON
André CHAMBON

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI